

# VALIDATION DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ



## Pour favoriser la pleine participation de tout le monde

Vous souhaitez favoriser la pleine participation de tout le monde à une activité ou à un événement que vous organisez.

Une personne a demandé une mesure d'accessibilité lors de son inscription. Tant qu'à offrir une mesure, aussi bien qu'elle soit adaptée à ses besoins.

**Contactez-la** pour connaître ses préférences et pour convenir de ce qui est le mieux pour vous deux. Exemples de validation :

- Quel format de document compatible avec son lecteur d'écran souhaite-t-elle : Word, E-text, PowerPoint ou autre ?
- Quel service d'interprète a-t-elle besoin : langue des signes québécoise (LSQ), l'oralisme ou le tactile ?
- Quelle place près de la personne à l'animation souhaite-t-elle qu'on lui réserve ?



## Pour valider les communications

Vous avez intégré les principes d'accessibilité dans votre nouveau site Internet ou vos outils de communication, et vous vous apprêtez à les diffuser.

Tant qu'à mettre des mesures en place, aussi bien s'assurer qu'elles sont efficaces pour les personnes qui en ont besoin. **Contactez quelques personnes ayant différentes limitations ou celles qui les représentent\*** pour faire valider l'accessibilité Web et vos communications. Exemples de validation :

- Est-ce facile pour les personnes ayant une limitation visuelle de naviguer sur le site Internet ou dans les documents à partir d'un lecteur d'écran ?
- Est-ce que les contrastes de couleurs sont assez élevés et les caractères sont assez gros ?
- Est-ce que le langage est simple à comprendre pour toute personne qui éprouve des difficultés à lire ?
- Est-ce que les vidéos proposent des sous-titres et l'audiodescription ?



## Pour valider les aménagements

Vous procédez à l'installation d'une salle de rencontre, à des rénovations de vos locaux, à l'aménagement d'espaces publics extérieurs ou à la construction d'un bâtiment.

Comme **organisation proactive**, vous avez déjà pensé à des mesures d'accessibilité, entre autres des places de stationnement réservées, une rampe d'accès, des barres d'appui dans les toilettes, la disposition de la salle, une signalisation simple avec flèches et le choix du mobilier.

Tant qu'à mettre des mesures en place, aussi bien s'assurer que ce sont les bonnes avant qu'il soit trop tard. **Contactez quelques personnes ayant différentes limitations ou celles qui les représentent\*** pour valider vos aménagements intérieurs et extérieurs avant le jour « J ». Exemples de validation :

- Est-ce que les sentiers et trottoirs sont sécuritaires ?
- Est-ce qu'un véhicule bloque l'accès au trottoir ?
- Est-ce que la signalisation est visible de loin ?
- Est-ce que les seuils de portes sont faciles à franchir ?
- Est-ce facile de s'orienter lors d'une première visite ?
- Est-ce que tout le parcours est sans obstacle ?
- Est-ce que les largeurs de portes sont suffisantes ?
- Est-ce qu'il y a des risques de chutes ?



## Que vaut-il mieux valider ?

**Limitation visuelle** : La signalisation, l'orientation et la sécurité dans les aménagements ; l'accessibilité Web et des documents avec l'utilisation d'un lecteur d'écran ; les contrastes de couleurs.

**Limitation auditive** : La signalisation dans les aménagements ; la simplification des écrits et la communication imagée en remplacement des informations auditives ; les attitudes accueillantes.

**Limitation motrice** : La sécurité, la facilité des déplacements et de la manipulation dans les aménagements et la disponibilité de mobilier adapté.

**Limitation intellectuelle, cognitive, trouble du langage ou trouble du spectre de l'autisme (TSA)** : La signalisation et l'orientation dans les aménagements ; la simplification du langage oral et écrit ; les attitudes accueillantes.